

Séance du 26 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice:	33
Présents :	26
Absent :	1
Procurations :	6
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt-six septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jacky MAILLE, Jean-Louis COSTE, Michel SOULIE, Christine LATAPIE, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Stanislas LIPINSKI, Christian GIRAUD, Valérie ABADIE-ROQUES, Franck TOURNERET, Rachida EL HAOUARI, Cindy BARE, Fabienne VERNHES, Jean-Marc LACOMBE, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL, Mathieu GINESTET, Amar GUENDOUI.

Absents ayant donné pouvoir : Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Dominique BEC (pouvoir à Françoise VITIELLO), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Hakim GACEM (pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Virginie NAYROLLES (pouvoir à Valérie ABADIE-ROQUES), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONTJAUX).

Absent excusé : Jean-Luc PAULAT.

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

DG/104-2022

**Approbation du plan de financement prévisionnel pour la maîtrise d'œuvre
concernant la restauration des parements extérieurs du château
d'Onet-Village (phase 1)**

Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 19 septembre 2022 (pour : 18 ; contre : 0 ; abstentions : 4).

ENTENDU que le château d'Onet-Village est un bâtiment classé et protégé au titre des Monuments Historiques.

CONSIDERANT que la Commune souhaite renforcer la notoriété de ce château qui fait partie intégrante de son patrimoine.

CONSIDERANT que celui-ci représente le véritable emblème historique de la commune et doit jouer un rôle central dans la politique culturelle et patrimoniale de la Ville.

ENTENDU que la Commune a initié, en partenariat avec un architecte en chef des monuments historiques, un projet de revitalisation du Château.

ENTENDU que pour ce faire, trois phases ont été définies afin de structurer le projet :

- Phase 1 : Restauration des parements extérieurs
 - o L'étude sera réalisée en fin d'année 2022 et 2023, et les travaux à partir de 2023
- Phase 2 : Restitution de la tour Sud-Ouest
 - o L'étude sera réalisée en 2023 et les travaux en 2024
- Phase 3 : Restitution de la tour Nord-Ouest
 - o L'étude sera réalisée en 2023 et les travaux en 2024

CONSIDERANT que le montant estimatif de la maîtrise d'œuvre s'élève à 21 222.63 € HT de la phase APD (avant-projet) à ACT (assistance à la passation des contrats de travaux).

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont inscrits au budget principal de la collectivité, au chapitre 20.

CONSIDERANT qu'afin de solliciter divers financements auprès de partenaires institutionnels, il convient de faire approuver par le Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES en € HT		RECETTES en €		
Coût total du projet	21 222.63	DRAC	8 489	40.00%
		Ville d'Onet-le-Château	12 733.63	60.00%
Total	21 222.63 €	Total	21 222.63 €	100,00%

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve le projet de maîtrise d'œuvre pour les travaux du château d'Onet-Village,
- approuve son plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **03 OCT. 2022**

Et de la publication le : **03 OCT. 2022**